



Compte rendu Commission Culture

Moulin à vent

11/10/2016

Présents

ALBET Myriam – ALLIES MPDEF de Lyon
BEZACIER Aurélie – Rezo 1901 / Agora
COCHET Raphaël – Rezo 1901/Agora
DENIS Mara – Bibliobus BmL
DE VARINE Cécilia – Hôpital St Jean De Dieu
GELOT Joséphine – Blöffique Théâtre
GRILLET Jean-François – Rezo 1901
KEHRER edouard – Rezo 1901/ Agora
LAVOT Anaïs – Mission de coopération
culturelle
MAESTRO Léa – Maison de la danse
NEY Muriel – Association ETILESUM
SOUCHE Benoît – Espace des 4 vents MJC
Monplaisir
STEFANI-JACOB Sylvie – Mairie du 8^e

Excusés

BORG Nathalie – Médiathèque du Bachut
DUMONT D'AYOT François – Jazz à Cours et
à Jardins
RABEYRON Isabelle – Arts et Développement
VOGEL Joanna – Médiathèque du Bachut

Ordre du jour : finalisation du Projet Culturel de Territoire (PCT) ; échanges autour des modalités de sa mise en œuvre collective, y compris au titre de la Charte de coopération culturelle.

Mot de bienvenue par Sylvie Stéfani-Jacob, Adjointe au maire du 8^e arrondissement en charge des affaires culturelles et des animations festives

Rappel du cadre

> **Cycle de réécriture du Contrat de ville** (=cadre global d'engagement des politiques publiques (emploi, social, urbain, éducation...) sur les territoires identifiés comme fragilisés) entamé l'année dernière.

- **Contrat de ville métropolitain...**

- ...Décliné à l'échelle des communes : **Convention territoriale de Lyon...**

- ... Décliné en **Projet de territoire**, toutes thématiques confondues...

- ... dont le volet culture est aujourd'hui traduit en **PCT**



> Projet de territoire Moulin à vent quasiment finalisé, suite à une série d'ateliers de concertation. Ces temps de travail ont permis d'amorcer la création des **Conseils citoyens**, instance participative de dialogue sur les questions liées à la politique de la ville (loi Lamy, février 2014). Le conseil citoyen est composé d'un collège d'acteurs locaux et d'un collège d'habitants majoritaire.

Les 4 Conseils citoyens sont en cours de création sur le 8^e, se rencontrent mensuellement pour construire leur fonctionnement interne : labellisation prévue par l'Etat fin de l'année.

Certains souhaiteront peut-être travailler plus spécifiquement sur les questions culturelles/possibilité d'identifier par la suite un référent du Conseil citoyen qui soit présent aux Commissions culture.

> **Commission culture** : instance de travail sur le volet culture de la politique de la ville, par quartier.

Dernière étape cette année pour écriture du PCT, **feuille de route collective en matière culturelle et artistique sur les prochaines années, sur Moulin à vent**. Grandes priorités partagées, qui répondent entre autres aux enjeux sociaux et urbains du territoire.

Le PCT a été écrit à partir des séances de concertation et des Commissions culture 2015-2016.

> Le contexte budgétaire très contraint impose de réfléchir à de nouvelles manières de travailler et de coopérer, et questionne légitimement la mise en œuvre réaliste des PCT (avec quels moyens ?).

- ⇒ Nécessité de **prioriser les objectifs culturels** que l'on se donne collectivement au sein de ce PCT, conserver 3 ou 4 axes prioritaires que tous les acteurs s'approprient
- ⇒ Le PCT sera **l'outil de référence pour l'appel à projet politique de la ville** : pour d'éventuels **nouveaux projets** financés, pour **faire évoluer les projets structurants** avec les enjeux identifiés (ex : impliquer davantage d'habitants dans la gouvernance...)
- ⇒ Le PCT est également le **levier de mobilisation des institutions culturelles de droit commun** : **Charte de coopération culturelle**. D'ici la fin de l'année, les établissements culturels auront à se positionner sur certains QPV, en fonction des PCT (cf infra).

Echéance : finalisation PCT début novembre.

Finalisation du PCT

Le format et les rubriques ont été repris à partir du précédent PCT.

Les ajouts, précisions, modifications ont été directement faits sur le document PCT (en rouge).

Rubriques « Carte d'identité du territoire »

> Le **lien avec Vénissieux** s'avère compliqué : des projets culturels travaillent de concert avec l'Espace des 4 vents et le CS de Vénissieux, mais les moyens de coopération sont encore à construire. La situation très problématique du quartier de Vénissieux interroge sur le type de relations possibles.

Par exemple, les tarifications de la médiathèque de Vénissieux ne sont pas identiques pour les publics lyonnais.

Le territoire de Moulin à vent manque d'équipements de proximité.

> Globalement, avant même de faire sortir les habitants de leur quartier, il faut les faire sortir de chez eux. Pour beaucoup de jeunes, l'Espace des 4 vents ne fait pas partie du « quartier », qui est, selon leurs perceptions, circonscrit à la résidence.

Les nouveaux arrivants ne repèrent pas forcément les activités et acteurs en proximité en matière socio-culturelle : c'est donc aussi un enjeu de communication.

L'Espace des 4 vents étant récent, il faut aussi attendre que l'équipement s'ancre davantage localement. Par ailleurs, le nombre d'adhérents augmente, et ¼ provient du territoire Moulin à vent.

Un animateur 16-25 ans vient d'être recruté, il développera sa présence sur le territoire. Globalement, l'Espace des 4 vents souhaite mettre en place des actions d'aller vers sur la résidence.

> Le **local du bailleur SACVL** peut être un levier pour l'animation du territoire et pour imaginer des formes de médiation et d'aller-vers adapté aux spécificités du territoire (réel besoin de lieux physiques): questionnement autour d'une présence hebdomadaire (ex : Arts et Développement), d'une résidence d'artiste, etc (lien avec un appartement de la résidence pour imaginer des actions originales...).

Dans un premier temps, un des enjeux serait de renforcer l'existant, l'ancrage local des acteurs culturels en présence, leur visibilité, de valoriser les projets en cours et de les faire durer. Des compagnies qui viennent d'ailleurs ne sont pas forcément au fait des dynamiques et des besoins et des ressources existent déjà sur le territoire.

Le local est géré par la SACVL avec qui les acteurs culturels ont peu de lien. Il est mis à disposition d'Arts et Développement, du Comité de locataire, d'Ebulliscience pour des stages sur la période des vacances.



Un des objectifs est de renouer le lien avec le bailleur (et avec les médiateurs) pour faire circuler l'information, imaginer des partenariats cadre de vie/artistes, communiquer sur les projets...
L'Espace des 4 vents envisagent de développer des actions de proximité en direction des jeunes dans le local.

Rubrique « Axes culturels »

> Le conseil citoyen aura pour but, entre autres, d'être à l'écoute des envies des jeunes. Mais les publics jeunes ont besoin de spontanéité, l'engagement sur la durée n'est pas évidente. Il y a une nécessité à trouver un moyen d'entendre les attentes de ces publics fragilisés. Dans ce cadre, l'animateur 16-25 ans de la MJC sera un fort atout.

Le Comité de locataires peut également être le relais auprès de publics éloignés.

> **Axe communication et maillage partenarial** : la priorité pour beaucoup d'acteurs est celle de la coordination entre les partenaires du territoire, et la création d'un outil qui permette de faire circuler l'information, les actualités de chacun, pour conforter le réseau, et/ou de diffuser la programmation culturelle auprès des publics :

→ Plusieurs actions sont déjà ancrées sur le quartier, un tel outil conduirait à une meilleure interconnaissance des projets, entre professionnels.

Les acteurs de l'insertion ont globalement un besoin de connaître davantage les projets du quartier, ce qui se fait sur le territoire, pour ensuite envisager des liens culture/insertion.

→ Peu de canaux de diffusion de l'information sur le territoire (affichage, relais...), en direction des publics : des dispositifs sont à expérimenter. La Mairie du 8^e, qui a développé une communication commune sur le quartier des Etats-Unis cet été (saison festive et citoyenne), est prête à imaginer un tel dispositif pour le territoire de Moulin à vent, s'il s'avère pertinent.

Globalement, cette question de l'outil de coordination a émergé dans l'ensemble des territoires prioritaires du 8^e. Il reste à questionner la pertinence d'un outil (numérique ou non ? Fracture numérique réelle), en fonction des besoins, des objectifs, des moyens, ainsi que la faisabilité de sa mise en place : qui pilote, qui coordonne, qui finance, qui anime ?

En la matière, la Mission Observation de la Direction du Développement territorial peut être ressource car a même de co-construire une plateforme cartographique de localisation des acteurs, événements... **A co-construire en Commission culture, prévoir un temps là-dessus** (interquartiers ?).

> **Axe entrée artistique pour embellir les espaces communs** : d'aucuns soulignent la difficulté de mise en œuvre financière et méthodologique : la co-construction sur ce point avec le bailleur est une nécessité absolue. Les chantiers jeunes sont des outils intéressants mais en difficulté car réorientés principalement vers des actions de lutte contre la radicalisation.

Plus largement, il s'agit surtout de renforcer le lien avec le bailleur, pour créer des habitudes de travail : à afficher clairement dans le PCT.



Comment le mettre en œuvre collectivement ? Réécriture de la Charte de coopération culturelle

> Chaque acteur aura à contribuer à un ou plusieurs axes du PCT, et des projets existent déjà qui mettent en œuvre les priorités identifiées : comment mutualiser les actions, comment être cohérents ?

> Charte de coopération culturelle : document dans lequel s'engagent des grands établissements culturels lyonnais à développer sur fonds propres des actions et projets en direction des quartiers prioritaires.

Charte 4 en cours de réécriture (signature fin de l'année).

> **Point commun des établissements signataires** : financements par la Ville de Lyon
/ **Diversité de leurs statuts, de leurs missions, de leurs esthétiques** : développement de la lecture publique, enseignement artistique, soutien à la création et diffusion des œuvres, conservation et valorisation du patrimoine.

⇒ Projets divers à développer sur les quartiers.

> Objectif : développer des **projets qui ont du sens**, en lien avec le PCT, les dynamiques et attentes du territoire, et avec les partenaires. Aller au-delà de gratuité de l'offre, développer une **présence de l'institution dans les territoires** (aller-vers).

S'appuie donc sur les PCT pour choisir leurs territoires d'engagement/possibilité de les interpeller avant décembre.

> Charte 3, liste des établissements :

Archives municipales de Lyon
Maison de la danse
Auditorium / Orchestre national de Lyon
Bibliothèque municipale de Lyon et BM d'arrondissement (médiateurs culturels)
Musée d'art contemporain
Service Archéologique de la Ville de Lyon
Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation
Musée de l'imprimerie
Les Subsistances
Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon
Musée des beaux-arts
Théâtre de la Croix rousse
Ecole nationale supérieure des beaux-arts de Lyon
Musées Gadagne
Théâtre des Célestins
Institut Lumière



Musée des tissus et des arts décoratifs

Théâtre du Point du jour

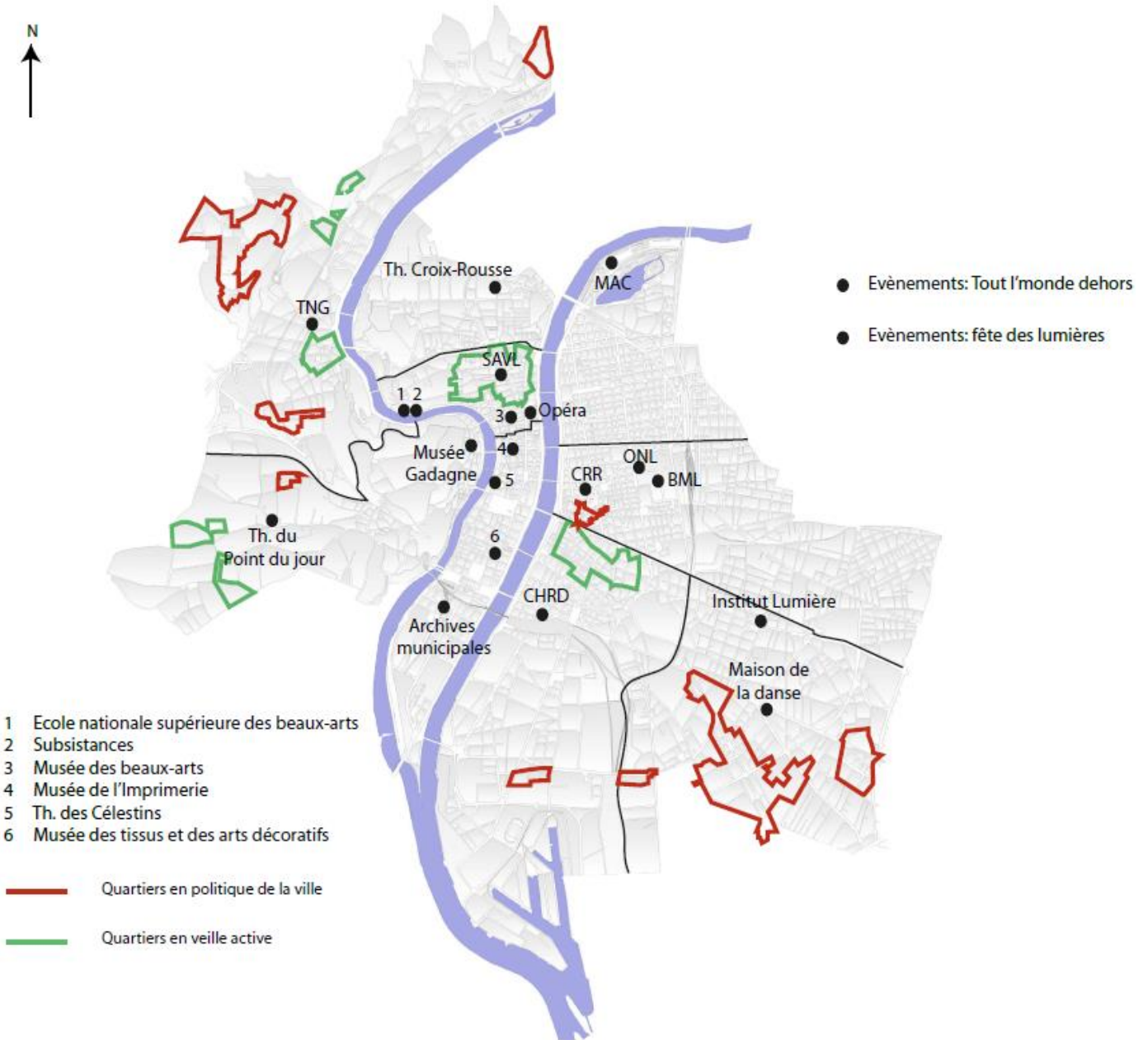
Direction des événements et de l'animation – Fête des Lumières

Direction des événements et de l'animation – Tout l'Monde dehors

Opéra national de Lyon

Théâtre Nouvelle génération

Entrée dans la Charte de nouveaux établissements Ville de Lyon (Nuits sonores...); écriture d'une Charte de coopération culturelle métropolitaine, mobilisant des équipements métropolitains, qui pourront choisir de s'engager sur des QPV lyonnais : Biennales, Journées européennes du patrimoine, Musée des Confluences, Musée gallo-romain, Archives départementales et métropolitaines.



Abréviations:

MAC : Musée d'art contemporain
 TNG: Théâtre Nouvelle génération
 SAVL: Service archéologique de la Ville de Lyon
 CRR: Conservatoire à rayonnement régional
 ONL: Orchestre national de Lyon - Auditorium
 BML: Bibliothèque municipale de Lyon
 CHRD: Centre d'Histoire de la résistance et de la déportation



Infos diverses

Représentations de la pièce « Djihad » d'Ismaël Saïdi prévues en 2017, dans le cadre d'une « tournée » coordonnée par la MJC Monplaisir et incluant plusieurs MJC de la Métropole, en direction d'un public scolaire, tout public...

En amont, diffusion le 31 janvier à 14h à la MPT Rancy en direction des travailleurs socio-culturels.

Merci à tous pour votre présence et à Rezo 1901 de nous avoir accueillis !